

OCTOBRE 2016



A QUI S'ADRESSER ?
ASSOCIATION DES FAMILLES

Les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS

De 9h à 12h

Les MERCREDIS et JEUDIS

De 9h à 12h et de 14h à 16h30

Adresse : 1, Chemin du Clouet
61600 La Ferté Macé

☎ : 02.33.30.16.96

E mail : desfamilles.association@sfr.fr

**Le service fonctionne tous les jours
Sauf le week-end et jours fériés.**

NOUS RECHERCHONS DES CONDUCTEURS BÉNÉVOLES

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous devez vous déplacer...

**Vous n'avez pas de moyen de
locomotion...**

Faites appel au



Déplacement Solidaire en Pays Fertois

☎ 02 33 30 16 96

LE DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

L'Association des Familles, en lien avec la mairie de la Ferté Macé, met en place un service de déplacement solidaire, effectif depuis novembre 2012.



A qui s'adresse-t-il ?

Il s'adresse aux personnes âgées ou autres, ne disposant pas de moyens de locomotion, ou ne pouvant recourir aux services existants, résidant sur l'ensemble du pays Fertois et son ancienne communauté de communes (Couterne...etc..), +

Le Grais + Bagnoles de l'Orne... (autres villes selon l'accord du bénévole)

Pour quels motifs ?

- Des rendez- vous médicaux (sauf trajets remboursables par l'assurance maladie)
- Des démarches administratives (banque, mairie, assurance...)
- Des courses (marché, commerces du pays Fertois : sauf si aide de l'UNA)
- Des visites aux malades...

Les critères pour en bénéficier :

- Être adhérent de l'Association des familles (**Tarif 2017 : 12 €**)
- Ne pas être imposable
- Être valide (sans déambulateur ni fauteuil roulant)

Pour quelles destinations ?

Sur l'ensemble du pays Fertois et son ancienne communauté de communes (Couterne...etc..), + Le Grais + Bagnoles de l'Orne, Argentan, Flers... (autres villes selon l'accord du bénévole)

Comment fonctionne le service ?

Le déplacement solidaire nécessite une inscription préalable. Ensuite, il suffit de téléphoner à l'Association des Familles :

02 33 30 16 96

et d'énoncer sa demande (48 h à l'avance). Si elle correspond au règlement, le service à partir d'un planning de disponibilité des bénévoles, prend contact avec l'un d'entre eux et organise la « mission ».

Le chauffeur bénévole vient chercher le demandeur à son domicile et l'y reconduit. Ce dernier l'indemnise des frais de déplacement ainsi que du stationnement.

Coût : 0.40€/km depuis le domicile du chauffeur jusqu'au domicile du bénéficiaire

(exemple: Aller/retour la Ferté- Domfront:18.40€)

Un minimum forfaitaire de 2 € est exigé pour un trajet inférieur à 5 kms, celui-ci sera augmenté de 3 € au-delà de 2h30 de mise à disposition du chauffeur. Au-delà des 5 kilomètres, le tarif de 0.40 € du km s'applique.

Ainsi, les déplacements solidaires, créés par l'Association des Familles et la mairie (CCAS) complètent les services publics et privés qui existent déjà, mais ne viennent en rien se substituer à eux. Ils s'appuient sur des bénévoles soucieux d' « aider ».

Ce service est géré par un comité de pilotage (CCAS, CLIC, Association des Familles, bénévoles) qui a mis en place un règlement, une charte du bénévole, une charte du bénéficiaire, pour répondre au plus juste et dans la légalité aux besoins d'habitants plus fragiles.